Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 474

Artikel: Discussion du budget : des députés dans la glu des usages
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027366

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GENÈVE

Discussion du budget : des députés dans la glu des usages

En bonne théorie politique, le vote du budget par le législatif est un acte fondamental, par lequel les députés impriment leurs priorités à l'action de l'Etat pour un an. Mais prendre ce principe pour la réalité exposerait le député au désenchantement: certes, c'est un acte fondamental etc., mais les représentants du peuple n'y jouent qu'un faible rôle.

La pratique. Le projet de budget de l'exécutif est examiné en commission des finances, ou plutôt en sous-commissions, une par département. Dans la règle, cet examen consiste en une monotone comparaison des montants des rubriques avec ceux des deux années précédentes pour se faire expliquer par le conseiller d'Etat ou l'un de ses subordonnés la raison des quelques milliers de francs de plus ou de moins. Parfois, une escarmouche avec l'opposition...

L'opposition, souvent, s'exprime par une déclaration générale rappelant les grands principes dont elle se réclame (de "Des économies!" à "Nous ne voulons pas gérer la crise!") et condamnant le projet soumis, ou s'exprimant globalement sur les transformations à y apporter. A quoi l'on ne se prive pas de répondre que l'on attend des propositions concrètes...

Ce n'est pas simple de faire des propositions concrètes! D'abord, la plus grande partie du budget est composée de frais fixes, ou de dépenses qui ne sont que la continuation de décisions antérieures. A le lire d'une traite, on a l'impression que tout va de soi, que rien ne peut être remis en question. Ensuite, le député manque le plus souvent des éléments d'information lui permettant d'évaluer précisément le montant de ce qu'il entend promouvoir ou de ce qu'il veut réduire; en cette matière, c'est l'administration la mieux armée.

Quand enfin on arrive avec son lot de propositions chiffrées pour chacune des rubriques concernées, c'est l'étonnement général: dire que tel montant est trop bas ou trop élevé, passe encore, mais proposer un nouveau chiffre! On s'entend alors répondre par un député pourtant chevronné que faire de telles propositions c'est outrepasser la compétence du législatif et empiéter sur celle de l'exécutif!

Et puis, explique le conseilller d'Etat, il est "matériellement" trop tard pour supprimer ou restreindre tel projet de l'exécutif: tout est déjà sur les rails; trop tard pour lui demander de faire autre chose: il ne le "pourra" pas, le montant alloué ne sera pas dépensé. Et on renverse les rôles en demandant aux députés contestataires plus de détails encore sur l'affectation concrète des nouveaux montants proposés.

Si ce n'est pas au moment de l'examen du projet de budget, quand donc les députés peuvent-ils le modifier? Et comment? On est toujours trop vague ou pas assez, décidément.

Cela se passe à Genève ces temps-ci, quand les socialistes proposent de développer la rénovation, l'isolation thermique, les énergies nouvelles et les transports publics en prenant quelques millions sur les routes.

Est-ce très différent ailleurs?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Pauvre France !

"Il ne sert à rien de s'abandonner à des phantasmes. La France d'aujourd'hui est intellectuellement veule, presque moribonde..." (Georges Grosz, *Impressions parisiennes,* 1925, cité par le catalogue de l'exposition "Paris-Berlin 1900 - 1933" organisée au Centre Pompidou, p. 39).

Eh oui! J'écrivais dans mon dernier article que *Main basse sur l'Afrique,* notamment, paraissait chez un éditeur (*Le Seuil*) apparemment incapable de proposer au lecteur un texte correct. (Il me paraissait en effet faux de rejeter la responsabilité — une fois de plus — sur la "légendaire" légèreté de Ziegler: après tout, un éditeur sérieux a des lecteurs professionnels et des correcteurs professionnels, supposés payés pour cela, qui devraient... Et après tout aussi, la linotype en tout cas interdit à l'auteur une correction rigoureuse.) Tombant par exemple, page 29, sur cette phrase: "De 1920 à 1929, M. N. Roy fut l'ami et le conseiller de Lénine..." (mort en 1924). Ou encore, page 20, sur ce passage ahurissant: "L'Afrique a aussi le taux de mortalité le plus élevé de tous les continents: 137 pour 1000 habitants." Il est bien évident que jusqu'à plus ample informé, le taux de mortalité, à toutes les époques et sous toutes les latitudes, est de 1000 pour 1000. Supposons à la rigueur que l'auteur a oublié de préciser: "le taux de mortalité *à la naissance...*" ou "*au cours de la première année*": il n'en reste pas moins que l'éditeur — l'imprimeur — n'a pas fait son métier. Et c'est grave, puisqu'on donne ainsi des armes à l'adversaire, qui en prend prétexte pour ne pas entrer en matière.

Il y a plus grave encore:

J'ai acheté récemment *Hôtel du Nord,* reparu chez Denoël; appris dans la préface ou dans la postface (je n'ai pas le livre sous la main) que Dabit était mort de la scarlatine, alors que la prière d'insérer le faisait mourir du typhus!

J'ai acheté également l'un des derniers parus d'une série que j'apprécie: *Ronceraille,* dans les "Ecrivains de Toujours", au Seuil, de nou-